

---

Rapport de la commission des sports du 1<sup>er</sup> mars 2022

Rapporteur : Rinor METUSHI

**M 133 – 21.11 POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS**

Le motionnaire (UDC) rappelle que la pratique d'une activité physique est bonne pour la santé. Statistiquement, deux tiers des Genevois pratiquent une activité physique. Il rappelle que la Ville de Vernier dispose de plusieurs places extérieures de sport accessibles à tous. Beaucoup d'habitants passent à côté des terrains de sport sans s'y arrêter, car ils n'ont pas leur matériel de sport avec eux.

À la suite de ce constat, une entreprise romande a mis en place un système qui permet aux citoyens d'emprunter, ponctuellement, du matériel sportif.

Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports, présente dans un premier temps ce que la Commune met à disposition pour la pratique du sport, et ce qu'elle pourrait faire de manière assez simple, à moindre coût, en relation avec les installations sportives communales. Elle présente ensuite le système visé par le motionnaire et explique avoir eu deux réunions avec l'entreprise en charge de ce système pour en connaître exactement le fonctionnement.

- Sorte d'armoire avec des casiers (une station). Il y a différentes grandeurs : 2, 4 ou 6 armoires.
- Utilisation nécessitant un smartphone doté d'un moyen de paiement et une carte d'identité : les personnes peuvent ouvrir la boîte et utiliser le matériel durant trois heures. Il faut ensuite refermer la boîte et envoyer une photo avec le smartphone pour démontrer que le matériel a été remis en place.

Les commissaires échangent sur le coût conséquent de cette infrastructure (de CHF 5'600.00 à CHF 16'000.00 hors TVA). Il y a une garantie de 4 ans. Ensuite, il faut renouveler le contrat ou acheter entièrement tout le système informatique qui fonctionne avec le concept.

Les usagers du système doivent transmettre des données personnelles (présentation de la carte d'identité), puis s'identifier au moyen d'un smartphone. La compagnie gère toutes les données des emprunteurs, qui restent confidentielles et ne sont pas transmises au Service des sports.

M. STAUB, Conseiller administratif, relève que la motion a permis d'effectuer une recherche sur la mise à disposition du matériel sportif et propose de revenir en commission avec une solution permettant le plus large accès possible.

Le motionnaire (UDC) suggère, pour simplifier les choses, d'amender la motion en raccourcissant l'invite de la manière suivante :

*à étudier la possibilité de mettre à disposition de la population, sur les emplacements sportifs de la commune, du matériel sportif.*

Le Président (PDC- VERT'LIBÉRAUX) lit l'invite amendée, comprenant quelques modifications apportées par certains commissaires :

*à mettre à disposition de la population, sur les emplacements de la commune, du matériel sportif et de loisirs.*

La parole n'étant pas demandée, le Président (PDC- VERT'LIBÉRAUX) soumet au vote la motion M 133 - 21.11, amendée.

**La motion M 133 - 21.11, Pour du matériel sportif accessible à tous, amendée, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.**